

## Procès-verbal du conseil d'école du 19/10/21

Etes-vous d'accord pour que les conseils d'école de Varreddes et Marcilly soient regroupés en un seul ?  
oui  
et qu'on fasse une assemblée générale des associations scolaires (Focel-Usep et coopérative scolaire) en même temps ? oui  
Ouverture de séance : 18h07

### Tour de table :

Parents : Mme Goursat, Mme Harnais, Mme parizel, Mme Gariaux

Mairies : Mme Daoust, Mme Lantenois, Mr Didon, Mme Amado

D.D.E.N. : M. Houard

Enseignants : Mmes Derbois, Maillard, Planelles, Roussel et Huguenot, Dumoulin  
M. Delattre, Dyonizy

Secrétaire de séance : Mme Maillard

Le conseil d'école est un moment de consultation, de collaboration active entre les partenaires.

### Composition du Conseil d'école

IEN: M.Nicolas, Inspecteur de l'éducation Nationale

Les enseignants, dont le directeur qui préside le Conseil d'Ecole

Les représentants de parents élus en nombre égal au nombre de classes

Les maires

Le conseiller municipal chargé des affaires scolaires

Le réseau d'aide aux élèves

Le DDEN, délégué départemental de l'éducation nationale

Peuvent être invités toutes les personnes susceptibles d'apporter des informations sur un point particulier de l'ordre du jour.

### Attributions du conseil d'école sur proposition du directeur de l'école :

1. **Vote** le règlement intérieur de l'école. *C'est le seul point pour lequel le Conseil d'école peut émettre un vote.*

2. Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire. **Il donne son avis** sur les horaires fixés par le règlement départemental ou les modifications proposées dans le cadre du projet d'école, **notamment, désormais pour l'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires.** *C'est le moment pour les parents d'émettre un avis sur la pertinence des créneaux retenus par les maîtres pour l'organisation de ce dispositif.*

3. **Il est consulté.** Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, **donne tous avis et présente toutes suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

\* les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; Les actions particulières qui sont entreprises, pour permettre une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à l'environnement. L'organisation des classes de découverte, les projets d'action éducative.

\* l'utilisation des moyens alloués à l'école ; Les conditions de fonctionnement matériel et financier de

l'école.

- \* les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- \* les activités périscolaires ; L'organisation des garderies (lorsqu'elles sont financées par la commune ou par une association Loi 1901).
- \* la restauration scolaire ;
- \* l'hygiène scolaire ;
- \* la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

*Le conseil d'école donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école; il ne peut en aucun cas imposer un fonctionnement.*

4. **Statue** (*décider, régler avec autorité*) sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école. En fonction de ces éléments, le conseil **adopte** le projet d'école.

5. **Il donne son accord** pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

6. **Il est consulté par le maire** sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

7. **Il reçoit une information** sur :

- \* La composition des classes.
- \* Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques.
- \* Les conditions dans lesquelles les professeurs des écoles organisent les réunions, les rencontres entre parents et enseignants.
- \* L'organisation des aides spécialisées.

*Le conseil d'école n'a aucun pouvoir de décision : c'est un organisme consultatif.*

#### Fonctionnement du conseil d'école :

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour .

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves. Si toutes les désignations n'ont pas lieu en raison de l'insuffisance de candidats, il est procédé dans un délai de dix jours à un tirage au sort parmi des parents volontaires.

Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les 108 heures hors du temps de présence devant les élèves.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontres entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que

le conseil a formulés.

### Résultats des élections

Varreddes : 240 électeurs

votants : 126

suffrages exprimés : 115 votes blancs ou nuls : 11

soit : 52.50% l'an dernier : 65,96%

Marcilly électeurs

votants :

exprimés : votes nuls ou blancs : 4

soit : % l'an dernier : 70,4 %

### **Félicitations aux nouveaux élus qui ont pris leur mandat.**

### Dates des prochains CE

mardi 15 février 2022 à 18h00

mardi 21 juin 2022 à 18h00

### Protocole sanitaire :

Niveau 2 depuis la rentrée : lavage des mains fréquent, moins de brassage des élèves, port du masque pour les élèves à partir de 6 ans, aération des locaux plus régulière.

Des mesures ont été prises à l'intérieur de l'école pour le mettre en place. Création de 3 zones dans la cour de récréation : CP, CE1 et CE2, CM1 et CM2. Il y a 2 entrées à la grille pour les accueils et les sorties : une pour chaque bâtiment.

Il peut être modifié en fonction du taux d'incidence de l'épidémie (retrait du masque pour les départements ayant un taux de moins de 50 cas pour 100 000 habitants).

Niveau 1 depuis le 18/10 : Les élèves n'ont plus les masques à l'école mais le masque est obligatoire dans les transports (bus pour la piscine et pour Marcilly)

Tests salivaires vendredi 22/10

### Règlement intérieur départemental :

Le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques est élaboré par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), agissant sur délégation du recteur d'académie.

Le règlement intérieur d'une école définit **les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté éducative** :

- enseignants et personnels
- parents et élèves
- partenaires et intervenants extérieurs

Le règlement intérieur est **élaboré par le directeur d'école**, conformément au règlement type départemental. Il est examiné puis **validé lors du conseil d'école**.

Il sera remis à jour cette année par la DASEN et sera donc modifié en 2022-2023.

Il ne sera pas remis aux familles mais consultable sur le site internet de la mairie de Varreddes et l'application Classroom et les familles devront signer une attestation de prise de connaissance de celui-ci.

### Il comporte :

- Les horaires d'école
- Le protocole de gestion des situations exceptionnelles de Marcilly mis à jour
- Les règles propres aux écoles (réglementation sur les goûters, les récréations, les interdictions : les chaussures à talons, les tongs et claquettes, les T-shirts trop courts, les boucles d'oreilles pendantes et le maquillage.

### **Horaires de bus**

Varreddes	8h15		13h20	
Marcilly	8h30	11h35	13h40	16h45
Varreddes	8h45	11h50	13h55	17h
Marcilly		12h10		17h20

Y-a-t-il des choses à y ajouter ?

Objets proscrits : « les objets connectés doivent être éteints à l'entrée dans l'école et doivent être limité au strict nécessaire. »

⇒ voté à l'unanimité

Protocole de Marcilly : à mettre à jour

### **Sécurité : PPMS**

Comme nous l'a demandé notre hiérarchie, vendredi 15 octobre, un hommage a été fait dans chaque classe pour Samuel Paty et un débat autour de la liberté d'expression et l'esprit critique.

Je rappelle d'ailleurs que le plan vigipirate est désormais au niveau « sécurité renforcée-risque attentat », et il nous est demandé la plus grande vigilance (portes de l'école fermées en permanence, entrée des parents contrôlée, éviter les sorties, Interdiction de prendre les transports en commun, prévenir en cas d'un véhicule stationné longtemps ou d'objets suspects, ...)

-Dans l'année : 2 exercices incendie, 1 exercice attentat intrusion, un exercice PPMS risque majeur et un dernier au choix.

Un protocole est établi dans l'établissement afin de mettre en sécurité les élèves en cas d'intrusion, d'attentat, ou d'accident majeur.

-Présentation du document sur les bons réflexes en cas d'accident majeur.

Il sera remis aux familles le 21 octobre.

L'exercice attentat/intrusion aura lieu avant le 01 décembre. Un scénario nous a été fourni. Les parents seront avertis. Présence des mairies et de parents représentants des forces de l'ordre lors de cet exercice.

### **Sécurité :**

A Varreddes le 1er exercice incendie a eu lieu le 30 septembre 2021. L'exercice a duré 1 min 38s

Tout s'est bien passé. Temps équivalent aux autres années malgré une classe supplémentaire dans l'école.

A Marcilly : le 1er exercice incendie a eu lieu le 28/09. Le temps d'évacuation des locaux était de 32s.

### **Année en cours :**

#### **Effectifs et personnels**

38 CP

34 CE1

21 CE2

40 CM1

42 CM2

Total : 175 contre 160 l'an dernier

#### **Répartition**

Mme Maillard 19CP Mme Huguenot 19CP

Mme Derbois 28 CE1

Mme Dumoulin/M. Dyonizy 6+21 CE1/CE2

Mme Roussel 12 CM1 + 14 CM2

Mme Planelles 28 CM1

M. Delattre 28 CM2

M. Dyonizy assure le ¼ temps de direction de Mme Derbois le jeudi

### **Evaluations nationales :**

En septembre, pour les Cp et Ce1, remontée des réponses des élèves sur une application informatique.

Communication des fiches individuelles par l'éducation nationale en octobre ou novembre.

En CP : -français : les items moins bien réussis sont : mots lus par l'enseignant

-mathématiques : les items moins bien réussis sont : associer un nombre à une position et

résoudre des problèmes. (identique à l'année dernière)

En ce1 : Les résultats sont moins bons en mathématiques qu'en français

-français : l'item moins bien réussi est : lire à voix haute

-mathématiques : les items moins bien réussis sont : écrire des nombres entiers, associer un nombre à une position et résoudre des problèmes.

### **Remise des livrets de compétences**

2 fois dans l'année : en février et fin juin,

Livret Scolaire Unique est activé. Les livrets scolaires seront consultables en ligne pour les familles via le portail Educonnect. Les codes seront communiqués aux familles de CP et de nouveaux arrivants sur l'école cette année.

### **Piscine : Une nouvelle circulaire réglemente les sorties à la piscine**

La nouvelle politique départementale met l'accent sur le savoir nager dans toutes les classes sauf le CM1. Les classes de CE1 au CM2 se sont donc rendues à la piscine en séances massées (plusieurs fois par semaine), les élèves de CM2 passent un test ASSN assez difficile (partie pratique et partie théorique). Seuls les CP n'y vont pas car il n'y a pas assez de places pour accueillir toutes les classes de toutes les écoles.

Tous les élèves de CM2 et la classe de CM1/CM2 se sont rendus à la piscine Tauziet à Meaux, 8 séances, tous les après-midi du 13 au 24 septembre( 15h30-16h10) et les CE1 et CE2 durant 12 séances du 13 septembre au 21 octobre le lundi et jeudi matin( 9h40-10h20).

Financement pour l'école de Varreddes : la piscine est financée par la CAPM mais le bus est à la charge du RPI(soit 20 séances).

Marilly : Les CM1 iront à la piscine d'Ocquerre tous les jours à partir du 23 novembre (après-midi) pour 8 séances réparties sur 2 semaines.

Le financement est intégralement supporté par les pays de l'Ourcq.

Projet d'école : C'est la dernière année, nous devons refaire un nouveau projet d'école cette année.

3 axes étaient : -agir sur le climat scolaire  
-les mathématiques par la manipulation  
-Nature et éco-citoyenneté

Cette année l'école accentue le travail autour du « projet cirque»,

### **Projets**

-Classe cirque du 07 au 18 mars : deux semaines sur tout le groupe scolaire : de la PS au CM2

Les maternelles et CP le matin et du CE1 au CM2 l'après-midi.

Puis deux spectacles en fin de la deuxième semaine :

- un spectacle le vendredi soir pour les élèves de CE1 au CM2
- un deuxième spectacle le samedi matin pour les élèves de la PS au CP

Montant total : 23 490 euros soit 87 euros par enfant

Un tarif dégressif pour les familles ayant plusieurs enfants a été accordé par la compagnie.

La somme de 60 euros par élève a été demandée aux familles.

### **Sorties ou animations.**

- Nettoyons la nature : le vendredi 24 et le lundi 28 septembre.
- intervention de l'association France nature environnement pour les :

CP : sur le thème de la forêt le 14/10

CE1/ CE2 : sur le thème de la forêt le 22/10

CM1/CM2 : 19/11 sur le thème de l'eau

- 12/10: photos de classe (changement de prestataire)

- 05/10 et 30/11: CM1/CM2 : BPDJ (brigade de prévention de délinquance juvénile)
- semaine du 11/10 : semaine du goût (cuisinier et boulanger en Cm2 et Ce1, dégustations...)
- 08 ou 09/11 : musique pour les CM1 de Marcilly
- 03/12 : intervention SMITOM pour les CM1/CM2 et CM2
- 04/01 : spectacle conférence Planète mômes sur le cirque et les arts

### **Comptes USEP :**

Assemblée générale de la COOPERATIVE SCOLAIRE LA TOURNOYE :

Montant : 10942,63 (avec versements du cirque)

Coop de Marcilly: environ 2100 euros

Les cahiers de comptes (coopérative générale et classes) sont à la disposition des parents concernés.

#### **Bureau de la coopérative de Varreddes:**

Présidente : Mme Derbois, enseignante

Secrétaire : Mme Maillard, enseignante

Trésorier : Mme Roussel, enseignant

#### **Bureau de la coopérative de Marcilly:**

Présidente: Mme Planelles

Trésorière: Mme Planelles

Secrétaire: Mme Planelles

L'école de Marcilly est affiliée à l'OCCE

### **Décloisonnements et échanges de service**

Pour l'instant, il n'y a pas de décroisement envisagé pour la classe de Marcilly.

Comment faire si certains élèves n'ont pas la carte de transport ? Ok pour tous

Où la classe de Marcilly peut-elle être accueillie quand elle vient à Varreddes ? Ce n'est pas possible dans le centre mais accueil dans la petite salle de la salle polyvalente.

-Répartition en cas d'absence : dérogation au non brassage.

### **Enfants en difficultés**

Mme Benesby , psychologue scolaire, téléphone 01 64 33 45 65

M. Heddad : maitre E, enseignant traitant de la difficulté scolaire, intervient depuis le 11/11 tous les lundis après-midi. 2 Groupes de lecture : 1 groupe d'élèves pour travailler la fluence et un second groupe pour le décodage

Pour toute la circonscription, il y a une nouvelle référente en troubles du comportement (ERDC), Mme Ardaoui.

### **APC et PPRE**

Activités pédagogiques complémentaires : L'équipe pédagogique a fait le choix de travailler sous forme de projet et/ou soutien. L'APC est proposée aux enfants de l'école. Les parents acceptent ou non la présence de leur enfant.

Mme Maillard : mardi et jeudi de 11h50 à 12h35 :soutien

Mme Dumoulin et M. Dyonizy: lundi et vendredi de 11h50 à 12h35 et jeudis de 17h00 à 17h40 : lecture et graphisme

M. Delattre : mardi et vendredi de 11h50 à 12h30 et vendredi de 17h-17h40 soutien et fluence

Mme Roussel: lundi et jeudi de 11h50 à 12h35 : .soutien

Mme Planelles :lundi et jeudi à Marcilly et Varreddes

Les activités sont proposées aux familles qui sont libres d'accepter ou non.

Mme Derbois en est exempte, M. Dyonizy le fera pour un quart de son temps.

PPRE: programme personnalisé de réussite éducative

Il a une triple vocation :

Aider avant l'apprentissage pour anticiper l'échec éventuel,  
Aider pendant l'apprentissage en proposant des outils,  
Aider après l'apprentissage en décomposant les difficultés de l'apprentissage

C'est un outil permettant à l'enfant d'améliorer ses compétences sur une notion extrêmement ciblée. La mise en place se fait sur le temps de classe.

Le PPRE passerelle est mis en place pour les élèves de CM2 entrant au collège.

Liaison cm2/6<sup>ème</sup> : le 10 juin au collège de Trilport

### **Effectifs prévisionnels rentrée 2022**

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2022/2023 : ( - 42 (CM2) + 26 (GS)) = 160 élèves, soit une moyenne de 22,85 élèves par classe.

Cette baisse d'effectif pourrait entraîner la fermeture du poste qui a ouvert cette année.

### **Remerciements à :**

-Au RPI pour les budgets annuels ainsi que pour le budget bus transformé et l'installation des ENI (4 ENI dans les écoles depuis la rentrée) : 1 écran en CM2, un écran en CP, un écran à Marcilly et un écran mobile dans le nouveau bâtiment à Varredes

Aux agents communaux pour l'efficacité de leur travail.

A l'amicale des écoles qui a donné 5,5€ par enfant pour la classe cirque et pour les cations qu'elle met en œuvre pour aider l'école.

-Aux parents qui ont trouvé des lots de tombola et ceux qui accompagnent lors des activités (Nettoyons la nature, sorties, piscine...)

### **Liaison Mairies**

#### Varredes

Dans la classe de Mme Roussel et M. Delattre problème d'ouverture de la porte de secours par l'extérieur.

Dans la classe de CP : le fait que les rideaux soient trop courts entraîne un manque de visibilité sur l'écran.

Il faut prévoir un verrou classe 2 maintenant qu'elle est occupée.

#### Marcilly :

-précisions sur le règlement intérieur du bus

### **Liaison Parents /école**

- Les parents élus remercient les enseignants pour leur investissement dans les actions menées.
- Un enfant n'a pas reçu son repas sans porc à la cantine
- Le tarif du centre pour les habitants de Marcilly est identique aux habitants de Varredes pour le mercredi mais pas pour les vacances scolaires.
- Une ruche aux livres pour les enfants sera installée devant l'école.

le PV du conseil d'école : Une mise en ligne sur le site de la mairie est prévue,

La séance est levée à 20h00

Directeur:

Mme Derbois



secrétaire

Mme Maillard

